



INFOS PASS SANITAIRE...

Concernant le pass sanitaire, **voici les informations valables à l'heure actuelle. Ces informations peuvent évoluer en fonction de la situation sanitaire.** Le Toit de la Grande Arche tiendra à jour son site internet. Nous conseillons vous donc de vérifier les informations quelques jours avant votre venue sur le Toit de la Grande Arche.

Quels justificatifs permettront de présenter un pass « valide » dans les établissements ou pour les lieux culturels ?

1. La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit :

- 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

2. La preuve d'un test négatif de moins de 72h (ou 48h pour les tests antigéniques dans le cadre de voyages vers certaines destinations, comme la Corse, les collectivités d'outre-mer et l'Union européenne)

3. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Les justificatifs doivent mentionner les prénoms, noms, date de naissance de la personne concernée et un code permettant la vérification. Ils pourront être présentés sous format papier ou numérique (application TousAntiCovid notamment).

Merci d'apporter un justificatif d'identité.

- En l'absence de justificatif valide, l'accès à l'évènement est refusé.

Les enfants sont-ils concernés ?

La présentation du Pass sanitaire est obligatoire dès 12 ans à compter du 30 Septembre 2021